

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez BONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Ambaise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Juin 1881.

Chronique générale.

Le scrutin du 9 juin au Sénat a surpris tout le monde. Pendant le dépouillement des votes même on n'osait donner plus de quatre ou cinq voix de majorité aux listiers ou aux arrondissements, et M. Gambetta s'est fait adresser une seconde dépêche, ne pouvant croire exacts les chiffres annonçant 34 voix de majorité contre son projet favori.

Il est inutile de dire que dans la soirée du 9 et dans la matinée d'hier, les propos, les plans les plus contradictoires ont été échangés et élaborés. A cette heure, on paraissait un peu plus calme, cependant les menaces allaient toujours leur train, et le Sénat était au Palais-Bourbon l'objet des malédictions les plus vives. Ceux des opportunistes qui le défendaient hier sont les premiers à demander sa suppression aujourd'hui et jurent leurs grands dieux que si le trio Constans-Carnot-Farre donne sa démission, comme il en a été un moment question, ils rendront la vie impossible au cabinet Ferry et acculeront M. Grévy à une dissolution pour recommencer contre lui la campagne des 363.

Nous croyons qu'on s'en tiendra aux menaces. A l'heure où nous écrivons d'ailleurs, le trio Constans ne semble nullement disposé à vider les lieux.

Quelques agences télégraphiques ont annoncé que la Chambre n'accepterait pas la décision du Sénat et que la proposition Bardoux serait remise sur le tapis. Ce racontar dénote une ignorance complète du règlement. Ce règlement interdit à la Chambre de reprendre cette question avant trois mois. Or, dans trois mois, la Chambre sera morte et enterrée. La question des scrutins est

donc tranchée et les élections prochaines auront lieu au scrutin d'arrondissement.

Le rejet du scrutin de liste

ET LA PRESSE.

Le rejet de la proposition Bardoux par le Sénat est l'objet des commentaires de toute la presse.

La République française publie un article qui est une véritable déclaration de guerre à M. Grévy. Les rapports des deux Chambres, dit cette feuille, tendus par ce vote, pourront amener des incidents imprévus qui rendent la situation du gouvernement assez difficile.

Pour le journal de M. Gambetta, la France est lancée une fois de plus dans l'inconnu, grâce à une intrigue ténébreuse dont aucun des auteurs n'a osé affronter la tribune. Le chef de l'intrigue est M. Jules Simon.

Les feuilles opportunistes, le Voltaire, l'Unité nationale, le Globe, l'Événement, le Rappel, demandent la mort du Sénat.

Le XIX^e Siècle est du même avis, mais s'exprime avec modération.

L'Intransigeant. — « M. Gambetta perd sa dictature pour avoir fait le voyage de Cahors. Un homme à la fois plus perspicace et mieux élevé aurait attendu que la victoire fût acquise avant d'aller en province célébrer des Te Deum anticipés. »

La Lanterne. — « M. Gambetta avait fait du scrutin de liste son instrumentum regni. Beaucoup de républicains, même partisans du scrutin de liste, n'ont pas voulu le lui laisser entre les mains et ont repoussé une expérience qui, par le caractère qu'il lui imprimait, l'allure qu'il lui donnait, prenait le caractère d'un plébiscite. Si le scrutin de liste a échoué, M. Gambetta serait mal venu à s'en prendre au Sénat. Il ne doit s'en prendre qu'à lui. »

Le Citoyen. — « En nous débarrassant du même coup de Gambetta et d'eux-mêmes, les sénateurs ont fait une œuvre de salubrité publique qui a vraiment trop tardé. »

« A l'eau, le Sénat ! à terre, le dictateur ! »

Le Mot d'Ordre prétend que le vote du Sénat est un acte inqualifiable d'agression contre la Chambre des députés ; que la personnalité de M. Gambetta n'était pas en cause ; il ajoute qu'il faut en finir avec un Sénat qui se ferait le complice de M. Grévy si M. Grévy voulait faire son 16 mai.

Voici, conclut-il, la République retombée dans le trouble et l'instabilité ; nous sommes inquiets et tristes.

Le Petit Parisien. — « Le Sénat a peut-être, hier, fait acte de courage ; mais il s'est porté un coup mortel ; le pays, désormais, est son propre maître, la dictature de M. Gambetta n'existe plus. »

« Bonne journée pour la République ! »

« Plus d'un père conscrit peut-être regrettera bientôt son vote. »

« M. Gambetta, lui, doit regretter déjà son voyage de Cahors. »

Voici, d'après les Tablettes, les décisions d'une gravité exceptionnelle qui auraient été prises au Palais-Bourbon :

D'abord, il a été résolu qu'aucun des ministres partisans du scrutin de liste ne quitterait son poste.

M. Gambetta, en outre, ne se tiendrait pas pour battu. Il aurait fait connaître son intention de proposer la prolongation des pouvoirs de la Chambre des députés pendant un an.

De sorte que la question du scrutin de liste pourrait être reprise au mois de novembre.

En ce qui concerne la prolongation des pouvoirs de la Chambre, la proposition tendant à ce but serait accompagnée nécessairement d'un article demandant la réunion du congrès.

Nous pouvons certifier que telles sont les intentions de M. Gambetta.

Quant au succès de la proposition, il nous paraît douteux.

M. Tolain a dû déposer hier sur le bureau du Sénat une proposition de révision de la

Constitution, conçue dans des termes analogues à celle que M. Barodet a déposée à la Chambre.

ALGERIE. — Dans la nuit du 8 au 9, on a encore signalé la présence de Bou-Amena à Siga. Une légère escarmouche a eu lieu entre quelques contingents de ce chef et le poste du commandant de Géryville. Les Arabes ont été mis en déroute.

On lit dans la Patrie : « Toutes nos prévisions se confirment de plus en plus : des dépêches de nos consuls en Orient, parvenues jeudi au quai d'Orsay, font pressentir des événements prochains très-graves sur la frontière du Maroc. »

Les amis de M. le duc d'Aumale, dit le Journal du Loiret, affirment énergiquement et unanimement qu'il n'a pas l'intention de poser ou de laisser poser sa candidature, aux élections prochaines, ni dans l'Oise ni dans aucun autre département.

N'osant ou ne pouvant empêcher les caricaturistes du Triboulet et des nombreux journaux illustrés qui publient des charges sur lui, M. Gambetta s'en prend à la presse étrangère. Il ne veut pas qu'on sache qu'il est raillé aussi bien dans les autres pays qu'en France.

Un journal illustré de Belgique publiant un dessin ayant pour titre : « La promenade carnavalesque de Cahors », n'a pas été autorisé à entrer en France.

Et cela, au nom de la liberté de la presse et du crayon.

Il nous revient de Cahors que les vrais républicains sont très-mécontents de l'outré attitude avec laquelle M. Gambetta a voulu tout concentrer sur sa personne.

Ils ne lui pardonnent pas d'avoir oublié dans ses discours Canrobert et Cavaignac, deux autres gloires du Lot, et dont la der-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Le travail n'est pas seulement un remède infailible contre l'ennui, il est salutaire au corps qu'il maintient en équilibre, il l'est à l'âme qu'il entretient dans un courant d'idées saines et fortifiantes interdites au désœuvré ; il nous relève à nos propres yeux en nous faisant sortir de la catégorie des êtres inutiles.

Je ne pensais pas ainsi et m'indignais à la pensée qu'un homme comme moi, qui avait soupé au café Anglais et vu l'or glisser entre ses doigts, fût condamné à gagner un salaire de quelques sous en tressant des chaussons de lisière ; c'est cette occupation facile qu'on m'avait assignée en voyant mon mauvais vouloir systématique et mon parti-pris de gaspiller les matières qu'on me donnait à travailler. J'apportais à ce travail élémentaire la même résistance passive, m'obstinant à faire lentement et mal, de sorte que les objets qui sortaient de mes mains ne pouvaient être livrés aux industriels qui avaient fait marché pour les produits de la maison. Je me figurais seulement que j'étais fort désa-

gréable à l'administration ; en réalité, je ne punissais que moi.

Il n'y a rien de grotesque comme la colère impuissante qui s'épuise en efforts stériles ; elle rappelle la rage folle du chien qui mord la pierre qu'on lui jette ; je m'ingéniais à manifester l'irritation qui me dominait ; je ne me bornais pas à être rebelle au travail ; quand les chefs venaient à passer devant moi, je les bravais par des regards insolents ; je me figurais follement que je les vexais beaucoup ; je répondais aux observations des gardiens par des paroles sottement dédaigneuses, ou bien j'affectais une politesse qui était peut-être plus impertinente encore ; si j'avais la bonne, fortune qui m'arrivait bien rarement, de triompher de leur sang-froid et de provoquer un mouvement d'humeur, j'avais atteint mon but et j'y trouvais une satisfaction qui me paraît aujourd'hui bien grotesque.

Il est vrai qu'elle me coûtait cher ; nul n'était plus souvent puni que moi et je renouvelai bien souvent connaissance avec la cellule où l'on m'envoyait expier mes actes d'insubordination.

Ce n'était pas le recueillement ni de sages réflexions que j'y trouvais.

Au lieu de faire une battue dans ma conscience et de chercher à envisager ma situation sous son véritable jour, je prenais un amer et cruel plaisir à entretenir l'orage qui grondait dans mon âme troublée.

Derrière la porte qui s'était fermée sur moi, je laissais échapper de sourdes imprécations ; une fureur insensée fermentait en moi, je parcourais comme une bête fauve les quelques pieds carrés dans lesquels s'exhalait le délire de mes emportements ; les poings fermés, les lèvres crispées, je menaçais un ennemi invisible et insaisissable.

Je crois qu'à ce régime, dont la responsabilité me revenait à moi seul, je serais devenu fou au bout de quelque temps.

Ne l'étais-je pas déjà dans une certaine mesure ?

La saine notion des choses m'échappait et parfois je sentais une sorte d'ébranlement dans mon cerveau au sein duquel la lueur vacillante de la raison semblait à la veille de s'éteindre.

Chaque punition me rendait plus farouche et était pour moi un nouveau grief contre lequel je protestais en forçant ceux dont je dépendais à exercer encore cette sévérité à laquelle je m'acharnais à faire appel.

Les victimes les moins intéressantes sont celles qui maudissent plus violemment les hommes qu'elles appellent leurs oppresseurs.

J'étais dans ce cas ; j'aurais voulu appeler sur toute l'administration de la prison la haine et l'exécration universelles.

Sur ces entrefaites, un inspecteur vint visiter la maison.

Je lui adressai mes plaintes avec l'audace du

juste qui peut affronter sans crainte la critique.

Il m'écouta, prit mon nom et passa.

Deux heures après, je fus appelé dans le cabinet du directeur ; l'inspecteur s'y trouvait.

— Nous avons examiné vos plaintes, me dit-il, et reconnu qu'elles étaient sans fondement. Vous êtes peut-être le dernier ici qui ayez le droit d'élever la voix contre l'autorité. Jamais on n'a trouvé en vous la soumission qu'on doit attendre des prisonniers ; vous avez par votre attitude, par votre conduite, épuisé l'indulgence de l'administration. Le mauvais esprit et l'aigreur inqualifiable qui sont en vous ont eu pour résultat d'aggraver votre captivité ; elles pourront en prolonger la durée, prenez-y garde.

Je restais silencieux ; mon maintien, mes regards, l'expression de mon visage protestaient d'une façon peu respectueuse.

— Vous êtes né, reprit-il après quelques instants, de parents honnêtes, vous avez eu pendant votre enfance de bons exemples sous les yeux ; la société était en droit d'attendre plus de vous que de beaucoup d'autres ; on devait croire aussi qu'une fois entré par votre faute dans cette prison, vous vous croiriez obligé à vous distinguer parmi vos compagnons par une conduite irréprochable ; vous avez mieux aimé vous montrer à eux comme une protestation perpétuelle contre la règle, vous en avez porté la peine, et cela devait être. La pri-

nière, à leurs yeux, valait bien le patron de Trompette.

Autre oubli de M. Gambetta: le phénix du lycée de Cahors, celui dont le nom figure sur tous les tableaux d'honneur, c'est M. de Freycinet.

Or, aucune allusion, même la plus anodine, n'a été faite à l'ancien président du conseil.

Le personnel du lycée cadurcien en est réellement furieux.

Il n'est bruit à Alençon que de l'accueil glacial fait à M. le général Farre. Le journal de cette ville s'exprime ainsi:

« Ce qui a été particulièrement frappant dans son arrivée, dit-il, — et a dépassé, nous l'avouons en toute sincérité, tout ce que nous aurions pu prévoir, — c'est la froideur glaciale de la foule. — Elle était nombreuse cependant, mais impassible, regardant, muette et silencieuse, passer le cortège.

» Sur tout le parcours de la gare à la préfecture où il se dirigeait, pas un cri, pas un — et ce n'est pas une manière de dire, — c'est positif, pas plus aux abords de la gare que devant la préfecture, pas un cri, pas plus de « Vive la République ! » que de « Vive le ministre ! » Rien ! Pas une manifestation, pas un salut !

» Et pourtant un personnage officiel de la ville essayait, mais en vain, de réveiller l'enthousiasme absolument absent, en se livrant, au milieu de l'indifférence générale, à une véritable débauche de saluts à droite, saluts à gauche, qui frisait le comique. La foule regardait impassible cette gymnastique de coups de chapeau.

» Comme manifestation politique, l'effet a été absolument manqué.

» Le soir, avant le feu d'artifice, le ministre a montré sa gracieuse personne sur le balcon de l'hôtel de ville.

» Le ministre s'avance, agile son chapeau et salue... Quelques fidèles, massés sur le perron de l'hôtel, sans doute avec mission de chauffer l'enthousiasme absent, risquèrent deux ou trois cris de « Vive la République ! » Peine perdue, effet manqué ! Encore une fois, les cris restent sans écho et vont se perdre dans la nuit profonde... On nous dit même que, sur quelques points, des sifflets y ont répondu... »

M. le général Farre peut voir que ses mérites sont appréciés comme il convient.

Étranger.

Un télégramme de Vienne annonce que Midhat-Pacha a été trouvé mort dans sa prison.

On télégraphie de Cork (Irlande) qu'un combat de plusieurs heures a eu lieu jeudi soir entre la population et la police; plus de 40 personnes ont été dangereusement blessées ainsi que plusieurs policiers. La troupe a dû intervenir.

son est un lieu d'expiation, elle est aussi un lieu d'amendement; je regrette que vous ne l'ayez pas compris et que vous ayez semblé prendre à tâche d'ajouter par une disposition d'esprit sans excuse à la sévérité du châtement qui vous a été infligé.

Je n'avais rien à répondre, je sentais malgré moi la justesse de ce raisonnement, mais j'aurais rougi de paraître convaincu, de courber la tête sous le reproche le plus bienveillant.

— Monsieur l'inspecteur, dis-je insolemment, je me suis adressé à vous pour vous demander justice, non pour solliciter un sermon.

L'inspecteur eut un moment de surprise et se rapprocha du directeur avec lequel il échangea quelques mots.

Sans doute il ne voulut pas paraître se venger d'une insulte personnelle, peut-être aussi me prit-il en pitié comme un malheureux dont la raison était troublée; au lieu de réclamer contre moi le châtement que je méritais, il continua du même ton de voix grave et triste:

— La justice que vous invoquez, on vous l'a déjà rendue en vous envoyant ici; il me suffit de vous entendre pour savoir qu'elle a dû sommeiller en votre faveur depuis que vous êtes entré dans cette maison; mais puisque vous l'invoquez, on vous l'appliquera dans toute sa rigueur, comme il convient à l'égard de ceux qui oublient leur rôle et cherchent à répandre autour d'eux la contagion de

Liverpool, 10 juin. — Ce matin, on a tenté de faire sauter l'Hôtel-de-Ville, au moyen de la poudre à canon. Une des portes de l'édifice a été endommagée. Des individus, armés de revolvers, ont été arrêtés.

Quebec, 9 juin. — 800 maisons brûlées; 45,000 personnes sans abri; pertes évaluées à cinquante millions.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juin.

Il y a une légère nuance de faiblesse dans les cours. Le 5 0/0 ouvre à 119.57 1/2 et fait ensuite 119.50. L'amortissable ancien fait 88 et 87.95. L'Italien oscille de 93.55 à 93.65. On est aux environs de 17 sur le Turc.

L'abondance de l'argent a pour résultat de déterminer un mouvement rétrograde sur l'action de la Banque de France. On est à 5,800. L'action du Crédit foncier est demandée à 1,735. Ces cours-là sont très-avantageux pour les acheteurs. On constate un nombre exceptionnel de demandes sur les coupures de 100 fr. des obligations Communales nouvelles 4 0/0. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 750.

La Banque hypothécaire est complètement négligée. L'action de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie est recherchée à 675. Le Comptoir d'escompte est resté très-ferme.

On est à 1,317.50 sur la Banque de Paris. Le Crédit lyonnais a baissé à 955. La Société générale française de Crédit est l'objet d'un vif courant de transactions. Un paiement de 35 fr. par action a eu lieu comme complément du dividende de 1880.

La Banque nationale est très-ferme à 730. Le complément du dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain.

On est à 620 sur le Crédit foncier Maritime. Les Bons de l'Assurance financière sont à 270.

Le Crédit général français est en demande à 770 et 775, sans distinction entre les actions anciennes et les nouvelles. La Banque de Prêts à l'industrie est très-ferme à 610.

Chronique militaire.

LES PENSIONS DES RETRAITÉS.

Le gouvernement a été une fois de plus battu, mercredi, à la Chambre. Il refusait d'accorder les augmentations qui étaient demandées pour les pensions des anciens militaires et marins retraités antérieurement aux lois de 1878 et 1879. Il ne voulait accorder que 3 millions 800 mille francs par an, au lieu des 44 millions qui sont indispensables.

Cependant, aucune cause n'est plus intéressante, plus digne de tous les sacrifices que celle-là.

Quels hommes ont mieux mérité du pays que ces vieux soldats qui lui ont consacré toute leur vie, qui l'ont défendu sur tous les champs de bataille? Est-ce qu'ils n'ont pas le droit d'être traités comme leurs continuateurs? Est-ce qu'ils doivent être victimes d'une question de date?

Mais le gouvernement, si prodigue d'argent pour tant d'entreprises inutiles et absurdes, disait ne pas en avoir pour cette œuvre de stricte équité.

Heureusement, la majorité des députés a passé outre. Après d'excellents discours de MM. Daguilhon-Pujol, marquis de Valfons, baron Larrey, 255 voix — parmi lesquelles

l'esprit d'insubordination; la bienveillance et l'indulgence ne sont réservées qu'à ceux qui les méritent, vous n'y avez aucun droit; M. le directeur ne l'oubliera pas désormais.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris: 7 fr.
Départements: 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JUIN 1881.

Beaux-Arts. — Le Salon de 1881, par A. Genevay.

Les chroniques du moyen-âge. — Le Panier de Raisin, par Étienne Marcel.

Voyages. — Grenade et Séville, par Victor Fournel.

La Science en famille. — Végétarismes et végétariens, par E. M.

Voyages et aventures. — Le Prince de feu, par Eugène Muller.

Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.

ILLUSTRATIONS. — Le Mendiant. — Le cortège. — La prise de la citadelle. — Vue générale de Séville.

— Cathédrale de Séville. — La Giraldà. — Le remède du seigneur Hédayet. — Les Zamboureichs.

— Types Kroumirs. — Emile de Girardin.

— Mercure de France. — Théâtres.

toutes les voix de la droite — ont voté, contre 207, qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, les pensions de retraite de tous les officiers supérieurs, officiers marins, marins et assimilés, retraités sous tous les régimes antérieurs aux lois des 22 juin 1878, 5 et 18 août 1879, seront payées selon le tarif établi par ces trois dernières lois.

Les examens d'admission à l'École des sous-officiers.

D'après une instruction insérée au Journal officiel du 1^{er} juin, les chefs de corps proposent chaque année à l'inspection générale, pour subir les épreuves prescrites par le décret du 4 février 1881, les sous-officiers jugés aptes à devenir officiers. Les états de proposition contiennent les notes du chef de corps, du général de brigade et du général inspecteur sur la conduite, la capacité et l'aptitude militaire de chaque candidat. Ces notes sont graduées de 12 (assez bien) à 20 (parfaitement).

Dans les premiers jours de janvier, les candidats sont convoqués à l'état-major de la division pour y subir des épreuves écrites et orales. Les premières servent à exclure des examens oraux les candidats insuffisants, et déterminent concurremment avec ces examens le mérite des sous-officiers admis aux épreuves orales.

Les sujets des compositions écrites sont tirés du programme du 31 juillet 1879 sur les écoles régimentaires. Ces compositions comprennent:

1^o Une dictée; 2^o une narration (lettre, rapport ou étude historique); 3^o des problèmes d'arithmétique; 4^o des problèmes de géométrie sur l'évaluation des surfaces ou des volumes.

Il est accordé aux candidats 10 minutes pour relire leur dictée, 3 heures pour la composition française, 2 heures pour l'arithmétique, 2 heures pour la géométrie.

Les examens oraux portent sur: 1^o la géométrie; 2^o la topographie; 3^o l'histoire de France (un résumé seulement jusqu'à Henri IV); 4^o la géographie. Le tout d'après le programme du 31 juillet 1869.

Le tour des examens est réglé par l'ordre alphabétique des candidats.

Les réponses sont cotées de 0 à 20.

Les coefficients sont: 1^o pour les épreuves écrites: dictée, 8; narration, 8; problèmes d'arithmétique, 10; idem de géométrie, 12; les épreuves orales: géométrie, 10; 2^o pour topographie, 6; histoire, 12; géographie, 12; aptitude militaire (notes du chef de corps et des généraux), 30.

Après les examens, il est établi à l'état-major de chaque corps d'armée la liste par ordre de mérite, et dans la limite du nombre fixé par le ministre, des sous-officiers reconnus aptes à devenir officiers.

Par décision du 25 mai, M. le ministre de la guerre a décidé que les officiers de toutes armes pourraient faire usage de gants en peau, façon castor et de nuance chamois foncé, pour le service intérieur, les exercices et l'équitation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'article 1^{er} du projet de la commission concernant le projet de loi et les propositions de loi allouant des suppléments de pensions aux anciens militaires et marins et à leurs veuves, retraités sous les régimes antérieurs à ceux des lois de 1878 et 1879 (adopté par 255 voix contre 207.

Ont voté pour: MM. Berger, Durfort de Civrac, comte de Mailé, Mailé, de Soland. N'a pas pris part au vote: M. Louis Janvier de la Motte.

Absent par congé: M. Benoist.

Nous lisons dans l'Etoile d'hier:

Ephémérides. — 10 juin 1771. — Fondation de l'École de Saumur.

Le but de cette institution était de former des officiers de cavalerie. Au sortir de cette École, les jeunes gens qui avaient satisfait aux examens sur les exercices d'équitation et les manœuvres militaires passaient officiers dans l'armée royale.

Adjudication. — Le samedi 18 juin courant, à une heure, il sera procédé, en l'hôtel de la préfecture de Niort, par M. le préfet des Deux-Sèvres, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction de trente-deux maisons de

garde à établir sur la partie de la ligne de Niort à Montreuil-Bellay, sur une longueur de 31,431 mètres 86.

Ces travaux sont évalués à 190,000 fr., y compris une somme à valoir de 27,361 francs 69 centimes.

ANGERS.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« La séance tenue mardi 7 juin par la Société d'agriculture, sciences et arts, présidée par M. le conseiller d'Espinau, a présenté un réel intérêt.

» Après le rapport de la séance précédente, lu par M. l'abbé Ravain, une commission a été chargée de visiter l'église de... seraient nécessaires.

» M. Rondeau a continué l'histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre et donné de curieux détails sur la réception dans notre ville de Charles IX, de Jeanne d'Albret et de plusieurs princes de la même époque.

» M. l'abbé Hy, dans une note sur une montre de nouveau ce que peut présenter d'intérêt une science profonde unie à une élocution facile et d'une remarquable clarté.

» Rappelant la condition et le caractère du Genre Bouffe, M. E. Lachèse a évoqué les souvenirs brillants du théâtre italien d'aujourd'hui, cités les noms des grands artistes: Lablache, Rubini, Golia Grisi, et autres, longtemps admirés du public parisien. Il a témoigné son regret de voir les célèbres compositions en vogue dans ce temps trop oubliées aujourd'hui.

» Enfin, sous ce titre: *Deus caritas est*, M. le docteur Grille, dont la verve poétique est infatigable, a lu des vers charmants offerts à l'éloquent orateur qui, récemment, prêchait dans l'église Notre-Dame de notre ville, à l'occasion du mois de Marie.

TOURS.

Hier matin, il y a eu de la gelée blanche, mais pas assez pour faire du mal. Heureusement, la température tend à s'élever et le baromètre est en hausse, sans quoi le temps exceptionnellement froid que nous traversons pourrait, s'il persistait, faire beaucoup de mal à la vigne. (Indépendant.)

— L'Exposition sera éclairée à la lumière électrique, demain dimanche 12 juin, à 8 heures 1/2 du soir.

L'une des musiques militaires y donnera un concert de 8 heures 1/2 à 10 heures.

— La grève des cochers est à peu près terminée. Un certain nombre de grévistes ont repris hier matin leur travail.

— Un horrible accident est arrivé mardi à Beaujardin, commune de Tours.

La femme Joubert était occupée à couper de la luzerne dans un champ voisin du chemin de fer, lorsqu'un train vint à passer. Son cheval, qui se trouvait à quelques pas d'elle, fut effrayé par le bruit du convoi et partit au galop. Pour l'arrêter, elle saisit une fourche qu'elle agita devant lui, et, sans le vouloir, elle l'atteignit aux naseaux, qui furent perforés par les pointes de l'instrument.

Devenu furieux, l'animal se jeta sur cette femme, la renversa et lui fit de profondes morsures à la jambe et au bras.

Elle eut été tuée, sans l'arrivée des voisins, qui vinrent à son secours et se rendirent maîtres du cheval.

Transportée chez elle, la femme Joubert a été pansée par un médecin. Ses blessures sont très-graves, et on nous dit qu'une amputation sera peut-être nécessaire.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Conseil municipal de Saumur.

Séance du 6 mai 1881.

M. le Maire déclare ouverte la session ordinaire de mai, et invite le Conseil à procéder à l'élection de son secrétaire.

M. Feignoux, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le Maire dépose sur le bureau du Conseil: le compte administratif de 1880; le compte de gestion de M. le Receveur municipal; le budget de M. le Maire; le budget des Hospices; le budget de bienfaisance; le budget des Bénévoles; le budget du Collège. Puis M. le Maire fait l'exposé suivant:

« Messieurs, J'ai l'honneur de vous exposer la situation financière de notre commune.

» RECETTES. — Les recettes ordinaires de l'année se sont élevées à la somme de 426,784 fr. 22.

Les recettes extraordinaires provenant notamment des centimes additionnels et du montant de l'emprunt de 84,000 fr., ont produit 116,681 francs 91.

Les recettes supplémentaires venant de l'exécution de 1879 et de diverses recettes accidentelles, ont produit 95,973 fr. 97.

Et il nous reste à recouvrer 369 fr. 27.

Le total des recettes est donc de 639,809 francs 87.

DÉPENSES. — Les dépenses ordinaires ont été de 292,186 fr. 33.

Les dépenses extraordinaires, de 188,331 francs 98, et les dépenses supplémentaires, de 103,225 fr. 45.

Total des dépenses, 583,743 fr. 78.

Les résultats de l'exercice 1880 se soldent donc par un boni de 56,066 fr. 09, que nous portons à notre budget additionnel de 1881 et auquel il convient d'ajouter :

Le produit présumé de la rétribution scolaire du collège de jeunes filles pour le 4^e trimestre 1881, 5,000 fr. ;

La somme de subvention accordée par l'Etat pour la construction au collège, 3,500 fr. ;

Le prix de vente des maisons à démolir pour l'agrandissement de la place St-Pierre, 3,525 fr. ;

Le montant des indemnités dues par divers pour ledit agrandissement, 240 fr. ;

Le remboursement par les détenteurs de titres de l'emprunt de 420,000 fr. des droits de transmissions et d'impôts sur le revenu, s'élevant pour les droits de transmission à 167 fr., et pour l'impôt sur le revenu à 404 fr. 25 ;

Le remboursement des frais avancés pour l'enregistrement du jugement de l'affaire contre les Frères, 550 fr. ;

La part due dans la construction des trottoirs, par les riverains des rues dont le pavage a été relait, 12,364 fr. 38 ;

Le total des recettes pour notre budget additionnel s'élève à 81,816 fr. 72.

Il reste disponible, sur cette somme, 40,795 francs 39 c., que nous vous proposons d'employer aux divers besoins énumérés au chapitre des dépenses supplémentaires, section 2^e du budget additionnel, que nous vous avons présenté.

La plus importante de ces dépenses est celle inscrite sous le n^o 31, constructions au Collège communal, et s'élevant à 10,000 fr. Nous avons obtenu de l'Etat, vous vous le rappelez, Messieurs, une subvention de 13,500 fr. pour cette reconstruction ; la dépense prévue par M. l'Architecte s'élevait à 27,000 fr., dont la moitié restait à notre charge. Or, en 1880, nous n'avions voté que 10,612 fr. Nous devons voter cette année la somme de 2,888 fr. pour parfaire la part qui nous incombait. Nous avons déjà reçu de l'Etat 10,000 fr., et il nous reste à toucher sur la subvention qu'il nous accorde 3,500 fr. Ces 3,500 fr., ajoutés à 2,888 fr. que nous nous étions engagés à voter, font un total de 6,388 fr. ; mais comme la dépense dépassera probablement les prévisions, nous vous proposons d'inscrire 10,000 fr.

Vous avez dû remarquer, Messieurs, que nous faisons figurer au budget additionnel de 1881, et au budget principal de 1882, des sommes semblables en recettes et en dépenses pour la création d'un collège de jeunes filles, que vous avez décidé dans votre séance du 27 février dernier. Ce collège devant être mis en régie, la rétribution scolaire sera entièrement perçue par la Ville, ce qui nous oblige à inscrire à nos budgets une prévision de recettes. Il est probable que, dans les premières années, les recettes ne couvriront pas les dépenses, mais ce n'est qu'après une ou deux années d'exercice que nous pourrions fixer le chiffre que la Ville aura à voter à titre de subvention annuelle pour cet établissement, et quant à présent il nous faut prévoir à nos budgets des recettes égales aux dépenses.

Nous avions espéré pouvoir faire figurer à notre budget additionnel le montant de la vente de notre immeuble de la rue des Boires dont vous avez décidé l'aliénation. Au mois de décembre dernier, trois acquéreurs nous avaient été signalés et nous comptions qu'ils se présenteraient à l'adjudication du mois d'avril ; malheureusement ces personnes se sont, parait-il, pourvues ailleurs, et notre adjudication n'a pas abouti.

Nous comptons remettre cette immeuble en adjudication d'ici à peu de jours, et divers indices nous font espérer de trouver acquéreur. Si nous parvenons à vendre cet immeuble, nous commencerons immédiatement la construction de notre salle d'asile du quartier des Ponts, et nous vous proposerons d'affecter le surplus de la somme provenant de cette vente au paiement des maisons acquises de M^{lle} Godbillon et de M^{lle} Viau, pour l'agrandissement de la place Saint-Pierre.

Il me reste, Messieurs, à vous faire connaître les produits de l'octroi pendant les quatre mois de l'exercice de 1881.

Les recettes effectuées pendant ces quatre premiers mois s'élèvent à 105,017 fr. 30.

En 1880, nous avions perçu, pendant la même période, 106,523 fr. 77 ; c'est donc une diminution, pour 1881, de 1,506 fr. 47.

Cette diminution provient particulièrement des fourrages, qui ont été introduits en beaucoup moins grande quantité que d'habitude ; mais M. le Préposé en chef nous a fait observer que, selon toute probabilité, l'approvisionnement de l'Ecole qui, en 1880, avait été effectué dans le courant d'avril, sera fait sans nul doute, cette année, en mai ou juin, et, en conséquence, nous avons tout lieu d'espérer que nos recettes de 1881 égaleront celles de 1880.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir procéder à la nomination de la commission qui sera chargée de l'examen des budgets.

Le Conseil nommé, au scrutin secret, MM. RENOU, BIDAULT, COULON, FEIGNOUX et ROLAND, membres de la Commission du Budget pour l'exercice de 1881.

M. le Maire communique au Conseil les affaires suivantes, qui sont renvoyées à l'examen de la Commission du budget :

1^o Demande d'admission à la retraite présentée par le sieur Egrillard, employé d'octroi ;

2^o Demandes d'augmentation de secours présentées par M. Marchand, ancien employé d'octroi, M. Lalouette, ancien concierge de l'Abattoir, et par M^{me} veuve Bourgouin, ancienne concierge de la Mairie ;

3^o Proposition d'assurances contre les accidents présentée par la Compagnie l'Union Nationale ;

4^o Proposition de M. l'Inspecteur de l'enseignement du dessin tendant à établir, au collège communal, l'école communale de dessin ;

5^o Pétition des habitants de la rue du Pressoir-Saint-Antoine ;

6^o Demande d'augmentation de traitement présentée par M. Boisselier, directeur de l'Ecole mutuelle des Récollets ;

7^o Arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire relatif à la création des ressources pour les chemins vicinaux ;

8^o Proposition de M. l'Inspecteur primaire pour le classement des institutrices communales ;

9^o Pétition des pêcheurs demandant l'exonération des droits d'octroi pour le poisson appelé *convéreau* ;

10^o Demande des héritiers Tessié-Boileve, relative à l'impasse de la Maréchalerie ;

11^o Circulaire de M. le Ministre de la guerre concernant les cabarets établis rue des Ecuries ;

12^o Lettre de M^{me} Bouchet et M. Le Blaye concernant une maison située dans le prolongement de la rue des Bouchers, et dont ils sont propriétaires.

M. le Maire communique au Conseil une délibération de la Commission administrative des Hospices tendant à ce que les fonctions rétribuées d'aumônier à l'Hospice de Saumur soient supprimées à partir du 1^{er} janvier prochain. Le traitement alloué à l'aumônier de l'Hospice général de Saumur est de 1,500 fr. ; ce fonctionnaire occupe en outre un local d'une valeur locative d'environ 2,000 fr., que la Commission administrative se propose de transformer en maison de santé pour des pensionnaires susceptibles de payer une pension importante.

Les ressources de notre établissement hospitalier se trouveraient ainsi largement augmentées, et le service religieux se ferait facilement, et sans difficultés, par un des prêtres de l'église de Nantilly qui touche les Hospices de Saumur.

Le Conseil est donc invité à ratifier la décision de la commission administrative des Hospices.

Le Conseil, après délibéré, donne un avis favorable à la délibération prise par la Commission administrative des Hospices de Saumur tendant à la suppression de l'aumônier, et approuve la suppression, au budget de 1882, de la somme de 1,500 fr., montant du traitement de ce fonctionnaire.

M. TERRIEN rappelle qu'à diverses époques le Conseil s'est préoccupé de faciliter l'accès du Jardin des Plantes. Notre magnifique établissement est peu visité, et il est certain que cela tient à ce que ses abords sont extrêmement difficiles. L'honorable membre est d'avis qu'une voie d'accès magnifique pourrait être créée si la Ville se décidait à acquérir le vaste clos appartenant à M. Louvet qui touche le Jardin des Plantes et qui longe la butte des Moulins. Il a appris qu'une demande avait été adressée à M. Louvet pour l'acquisition d'une partie de ce clos et il a pris sur lui de demander à M. Louvet s'il consentirait à vendre ce clos en totalité à la ville de Saumur.

Après plusieurs lettres échangées, M. Louvet a déclaré à M. Terrien qu'il céderait sa propriété entière à la Ville pour le prix de 600 fr. la boisselée, soit, pour la totalité, 60,000 fr. environ, et qu'il laisserait à la Ville toute facilité pour le paiement. M. Terrien espère que le Conseil ne laissera pas échapper l'occasion qui se présente d'acquérir ce terrain qui nous permettrait d'agrandir considérablement notre Jardin des Plantes et de faire de notre Ecole de viticulture la première du monde entier. Il demande au Conseil de décider l'acquisition de ce terrain.

Plusieurs membres font observer qu'il est impossible de prendre une décision de cette importance sans un examen approfondi. L'accès du Jardin des Plantes par la butte des Moulins ne leur paraît pas possible ; la différence de niveau entre la rue du Collège et le Jardin des Plantes est considérable, et il semble que l'avenue projetée serait trop encaissée et la pente beaucoup trop brève.

Après plusieurs observations échangées pour et contre le projet, le Conseil décide que tous les conseillers municipaux seront invités à se rendre sur les lieux et qu'une décision sera prise, après cette visite, au cours de la section actuelle.

M. COUTAND rappelle au Conseil que la création d'un marché couvert est instamment attendue par la population. L'honorable membre pense qu'il serait possible d'en ériger un sur la cale du quai de Limoges. Ce marché serait supporté par des colonnes et établi à la hauteur de la place de l'Hôtel-de-Ville, ce qui ne déplacerait que très-peu le marché actuel. En conséquence, il prie le Conseil de bien vouloir faire étudier cette question et invite l'Administration municipale à demander au service des Ponts-et-Chaussées son avis sur cette installation.

Le Conseil ajourne cette proposition afin de permettre à l'Administration municipale de prendre des renseignements près du service des Ponts-et-Chaussées.

Ministère des Postes et des Télégraphes.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 28 juillet 1881 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégra-

phes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 15 juillet.

Faits divers.

UN SINGULIER ACCIDENT. — Nous lisons dans le *Journal de Chartres* :

M. Féron, âgé de 48 ans, charretier chez M. Lejeune, cultivateur à Baigneux (Eure-et-Loir), est mort dimanche à la suite d'un singulier accident. Il venait de s'asseoir à la table commune pour le repas du soir. La soupe consommée, il attaqua une tranche de lard qu'il accompagna de formidables bouchées de pain. Tout à coup ses camarades le virent devenir rouge pourpre ; il tomba la figure sur la table et ne bougea plus. On crut à une attaque d'apoplexie et les soins ordinaires lui furent prodigués.

Rien n'y fit et il expira au bout de quelques minutes. Le docteur appelé pour lui donner des secours ne put que constater la cause du décès. La mort a été occasionnée par une énorme bouchée de pain qui, au lieu de suivre la route ordinaire, s'est engagée dans les voies respiratoires dont elle a amené l'occlusion. L'asphyxie s'est alors produite presque instantanément.

LA Foudre. — Ces jours derniers, à Marseille, un cultivateur, nommé Henri Roche, regardait l'orage derrière les vitres de sa chambre. La foudre ayant pénétré en perçant la vitre comme une balle, Roche tomba mort foudroyé dans les bras de sa femme. La foudre embrasa ensuite le linge d'une armoire, laissant le meuble intact.

Nouvelles à la main.

La femme d'un haut fonctionnaire, largement rétribué, disait hier à Guibollard, qui le complimentait de sa situation :

— Oui, je suis quelque chose par mon mari. Mais s'il mourait, que serais-je ?

Guibollard, après avoir longuement réfléchi :

— Vous seriez... veuve !

La scène se passe dans les bureaux d'une grande maison de banque.

Un employé demande à son chef de bureau quinze jours de congé.

Celui-ci bondit sur son rond de cuir et s'écrie :

— Mais, malheureux ! c'est le troisième congé que vous me demandez depuis le commencement de l'année !

— Hélas ! monsieur, c'est vrai... mais je viens de perdre mon oncle, là-bas, en province.

— Encore un oncle perdu ! mais vous êtes donc le désordre incarné !

— Cocher, allumez vos lanternes.

Le cocher fait la sourde oreille.

— Cocher, vous allez vous faire dresser un procès-verbal.

Le cocher hausse légèrement les épaules.

— Cocher, voulez-vous vous conformer au règlement, ou je dresse la contravention ?

Cette fois-ci le cocher daigne se retourner vers l'agent qui l'interpelle avec celle patteuse.

— Pas la peine, dit-il, regardez donc un peu mon cheval.

— Eh bien ?

— Eh bien, il est aveugle !

A la théorie :

— Fusiller Dumanet.

— Présnt, mon sergent.

— Seriez-vous susceptible d'avoir l'intelligence nécessaire pour me dire combien il y a de sortes d'écrout ?

— Je connais seulement l'écrout de la culasse, mon sergent.

— Et l'écrout mire, qu'est-ce que vous en faites ?

Une vieille paysanne assistait aux débuts, dans *Guillaume Tell*, d'un jeune ténor dont elle avait été la nourrice.

Quand arrive le fameux « Suivez-moi !... »

— Ah ! dit la bonne femme à sa voisine, assez haut pour être entendue, il peut baugler tant qu'il voudra, il ne « gueulera » jamais tant que quand il était petit !

Bébé à son papa, qui sort de la Chambre :

— Une tribune, petit père, c'est-y la femme d'un tribun ?

— Non, mon fils, puisqu'elle le laisse parler !

A la correctionnelle :

Un paysan, fine fleur de Normand, accuse son voisin de lui avoir volé un mouchoir.

Les preuves sont assez vagues.

— Mais enfin, dit le président, justifiez votre accusation ?

— La justifier, fait l'autre : mais regardez donc le mouchoir, mon président, regardez-le donc ; tout y est, les carreaux, la couleur, les fleurs, tout paraît au mieux...

Alors le président, tirant son mouchoir de sa poche :

— Cela ne prouve rien, mon ami : voyez, j'en ai justement moi-même un semblable....

— Pardieu ! riposta le paysan, c'est pas étonnant ! on m'en a volé deux !...

ON OFFRE DES CAPITAUX

A intérêt réduit

SUR BONNES GARANTIES

Par hypothèque ou autrement.

S'adresser à M. G. QUARTIER, à Angers, boulevard des Lices, n^o 43.



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-BOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix ; des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure N^o 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit ; mauvaise digestion ; affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N^o 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, eu prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; à Paris, BISSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse Baisse.	
3 %	86	60				Comptoir d'escompte	1100	5				C. gén. Transatlantique	617	50			
3 % amortissable	87	80				Crédit Foncier colonial	635					Canal de Suez	1840				
3 % amortissable nouveau	87					Crédit Foncier, act. 500 fr.	1120					Société autrichienne	803	70			
4 1/2 %	114	10				Obligations foncières 1877	364					OBLIGATIONS.					
5 %	119	95				Obligations communales 1879	457					Est	387	50			
Obligations du Trésor	520					Oblig. foncières 1879 3 %	456					Midi	395				
Obligations du Trésor nouvelles	520					Soc. de Crédit ind. et comm.	785					Nord	404				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	339					Crédit mobilier	765					Orléans	400				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510					Est	860					Ouest	397				
— 1865, 4 %	523					Paris-Lyon-Méditerranée	1850					Paris-Lyon-Méditerranée	399				
— 1869, 3 %	407					Midi	1320					Paris (Grande-Ceinture)	398				
— 1871, 3 %	402					Nord	2085					Paris-Bourbonnais	398				
— 1875, 4 %	515					Orléans	1465					Canal de Suez	570				
— 1876, 4 %	516					Ouest	860										
Banque de France	3700					Compagnie parisienne du Gaz	1525										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin	express-poste (arrêt à Angers), omnibus-mixte.
6	45		
8	56		
1	25		
3	32		
7	15		
10	37		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte, omnibus, express.
8	21		
9	40		
12	40		
4	44		
10	28		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE RAY, avoué, et de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

SUR LICITATION.

Entre majeurs et mineurs.

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 19 juin 1881, heure de midi.

1^e UNE MAISON avec ses dépendances, située dans la traversée du Pont-Foucard, côté est de la route, comprise au cadastre de la commune de Bagné sur le numéro 51 r de la section B, dite des Hauts-Sentiers, comprenant, outre une maison d'habitation, petit jardin par devant, et, par derrière, deux vastes écuries avec grenier, lieux d'aisances, puits, pompe, cour et jardin.

Le tout d'une contenance de neuf ares dix centiares.

Mise à prix, neuf mille cent soixante-dix francs, ci. 9,170

2^e UNE VIGNE avec logement, jardin entouré de murs, planté d'arbres fruitiers, bassin d'une superficie d'un are environ et renfermé de murs, située au canton dit les Marollets, plus connu sous le nom du Vau-Langlais, commune de Bagné, comprise au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 537 et 528 bis, pour une contenance de cinquante-un ares quatorze centiares, joignant au nord M^e veuve Pichon, au sud M. Rochat, à l'est M^e Lebrun, à l'ouest M. Rochat.

Mise à prix, trois mille huit cents francs, ci. 3,800

Total des mises à prix, douze mille neuf cent soixante-dix francs, ci. 12,970

Ces immeubles dépendent de la communauté ayant existé entre les époux Besnard-Ory.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente. (400)

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY

Située commune de Chenchutte-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en :
Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, fruiterie, grenier ;
Cave, cellier, remise, écurie, cour et issues ;
Clos, jardin et petit bois ;
Pièce de vigne ;
Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares.
Vue magnifique sur la vallée de la Loire.
S'adresser, pour visiter la propriété et pour renseignements, aux notaires. (404)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent.
S'adresser à M^e veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

SUR LES ARBRES.

LA RÉCOLTE DE 300 ABRICOTIERS

Plantés sur un terrain situé à Saint-Lambert-des-Levés, en face l'ancien cimetière.

Pour traiter, s'adresser par lettres à M. CADIEU, rue Bonne-Louise, n^o 5, à Nantes ;

Et, pour visiter les arbres, au sieur LEBONC, fermier de la Guibardière, en face de la plantation. (410)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881.

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n^o 50, Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n^o 60. (376)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE, Située rue Beaupaire, n^o 9. S'adresser à M. GAMIGNON, quai de l'École de Cavalerie, n^o 6. (720)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec BEAU JARDIN bien arboré, Située rue Duncan, n^o 1 (Basses-Perrières).

S'adresser, pour traiter, à M. MÉHOUS, notaire. Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881,

UNE MAISON

Comprenant deux corps de bâtiments. Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger ; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers ;
Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule ; au premier, quatre chambres à coucher ;
Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves ;
Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M^e FILLOLEAU. (360)

ADRIANCE, PLATT et C^o, NEW-YORK.

Constructeurs des FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES Buckeye et Adriance.

SUCCESSALE A Paris, 10, quai Jemmapes. Envoi franco du catalogue illustré.

AVIS.

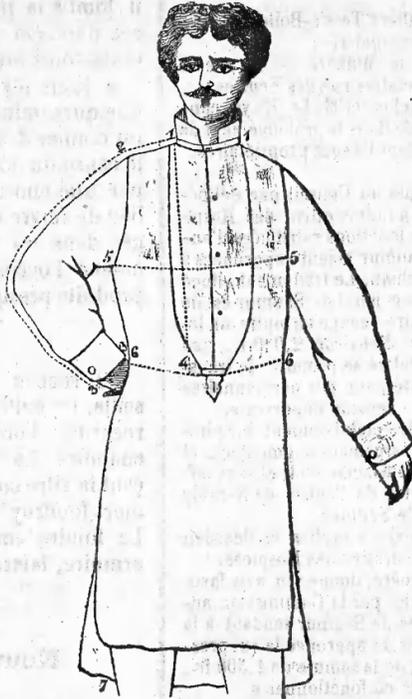
Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 35 PROPORTIONNÉ

38.	44.	47.	43.	92.	80.	103.
Mesures : 1 ^o	2 ^o	3 ^o	4 ^o	5 ^o	6 ^o	7 ^o

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

- Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
- Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
- Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
- Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
- Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILES ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habillements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHNEITZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur, Seul entrepositaire des Bières de Maceville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprendre la pharmacie.

S'adresser au bureau du journal.

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

BLANCHISSAGE de CHAPEAUX de PELLÉ

CHANGEMENT de BOUTONS

GATINOIS, apprêteur, est transféré de la rue Saint-Jean, 16, place de la République, 23, Saumur.

Saumur, imprimerie P. GORRY.